Cinquante quatrième année. - N° 45 A Mercredi 4 mars 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1087

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

880 865 662 RCS Lyon.
GHIZ.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Nom commercial : KARAPACE.
Adresse : Zone industrielle Du Gier, Centre Commercial Givors les 2 Vallées Case N°15, 69700 Givors.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 330000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Le négoce de tous produits de maroquinerie, chaussures, vêtements et accessoires, ceintures, bijoux fantaisies ainsi que toutes activités se rapportant à la maroquinerie..
Adresse : Zone industrielle Du Gier, Centre Commercial Givors les 2 Vallées Case N°15, 69700 Givors.
Précédent propriétaire : RCS non inscrit. **IZQUIERDO** (Arnaud). Nom d'usage : IZQUIERDO. RCS non inscrit. **IZQUIERDO** (Margo). Nom d'usage : IZQUIERDO. 340 253 129 RCS Lyon. **PALACIO** (Ghislaine). Nom d'usage : IZQUIERDO.
Date de commencement d'activité : 19 février 2020.
Publication légale : Le Progrès *du* 2 mars 2020.
Oppositions : ME MALAUSSENA Leslie avocat 7 chemin du Dodin 69570 DARDILLY.
Commentaires : Acte Authentique en date du 18/02/2020. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 10 Rue Matou 69970 CHAPONNAY. Adresse du nouveau propriétaire : Zone Industrielle du Gier Centre Commercial Givors les 2 Vallées Case N°15 69700 GIVORS. Adresse de l'ancien propriétaire : 8 Impasse de la Grande Vie 69680 CHASSIEU. Adresse de l'ancien propriétaire : 8 Impasse de la Grande Vie 69680 CHASSIEU. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..